

USAGE
PRO.

LARVES DE
MOUSTIQUES
MOUSTIQUES

...



PRODUIT BIOCIDÉ
TP 18

USAGES :

Utilisé pour la lutte contre les larves de moustiques par traitement des gîtes larvaires.

ACTION ET TRAITEMENT :

Larvicide Biologique
Utilisant la technologie
BioFuse™



CONTIENT :

Bacillus thuringiensis serotype H14 (=israelensis) souche AM65-52 (4.5% p/p) et Bacillus sphaericus souche 2362 (2.7% p/p). Granulé, titrant 50 Bs UTI/mg

DURÉE DE
CONSERVATION :

2 ans

CONDITIONNEMENT :

Sac de 18,4 kg

VECTOMAX® G



VectoMax® G est un insecticide microbien sélectif à utiliser pour le traitement des larves de moustiques dans des habitats divers et variés. VectoMax® G peut être appliqué dans des environnements contenant des poissons, d'autres formes de faune et flore aquatique.

VectoMax® G peut être appliqué dans des environnements utilisés par ou en contact avec l'homme, les animaux de compagnie, les chevaux, le bétail, les oiseaux, ou la faune.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Pour contrôler les larves de moustiques sur les sites suivants à titre d'exemples :

HABITAT	TAUX
Eaux usées : Effluent d'eaux d'égout, lagunes d'eaux d'égout, étangs d'oxydation, fosses septiques, lagons d'excréments d'animaux, eaux usées de trempage associées au traitement de fruits et légumes.	5-20 kg/ha*
Eaux d'orage/systèmes de canalisation : Caniveaux et rigoles d'écoulement, rigoles de routes, étangs de retenue, de déversement et de fuites.	5-20 kg/ha*
Aires de bord de mer/de côte : Eau de marée, marais salants, palétuviers, estuaires	5-20 kg/ha*
Corps d'Eau : Sites aquatiques naturels et édifiés par l'homme, tels que les lacs, les étangs, les canaux, les rivières et ruisseaux (y compris les bords de rivières et de ruisseaux), les plaines d'inondation, les marécages, les marais, les caniveaux et rigoles d'irrigation, les eaux d'inondation, les bassins de régions boisées, les eaux des fontes des neiges, et les étangs d'eaux de bétail et de mangeoires.	5-20 kg/ha*
Les pneus usagés : Les pneus empilés dans les décharges, les remblais, les lieux de recyclage, et d'autres sites du même type.	20-80 kg/ha*

* 0,2 - 0,8 kg/100 mètres carrés

Pour contrôler les larves de moustiques sur des sites cultivés où le développement des larves de moustiques s'effectue :

HABITAT	TAUX
Rizières, pâturages, vergers (y compris les agrumes, les pêchers, les amandiers, les palmiers dattiers, les noisetiers, les noyers), les champs d'asperges, les champs de maïs, les champs de coton, les champs de luzerne, les vignes, et les plantations de peupliers.	5-20 kg/ha*

Des doses plus élevées (10-20 kg/ha) peuvent être nécessaires dans des zones où le 4ème stade de larves Aedes ou Ochlerotatus prédomine, ou lorsque de grandes densités de larves d'un stade avancé sont présentes, ou dans des conditions où l'expérience locale indique le besoin de doses plus élevées pour atteindre un contrôle résiduel étendu.

Appliquer uniformément par voie aérienne ou par des équipements classiques au sol. Renouveler l'application lorsque nécessaire (après 3-4 semaines dans des conditions atmosphériques classiques).

USAGE PROFESSIONNEL

LARVES DE MOUSTIQUES MOUSTIQUES

...



PRODUIT BIOCIDÉ TP 18

USAGES :

Utilisé pour la lutte contre les larves de moustiques par traitement des gîtes larvaires.

ACTION ET TRAITEMENT :

Larvicide Biologique
Utilisant la technologie
BioFuse™



CONTIENT :

Bacillus thuringiensis
serotype H14
(=israelensis) souche
AM65-52 (4.5% p/p)
et Bacillus sphaericus
souche 2362 (2.7% p/p).
Granulé, titrant 50 Bs
UTI/mg

DURÉE DE CONSERVATION :

2 ans

CONDITIONNEMENT :

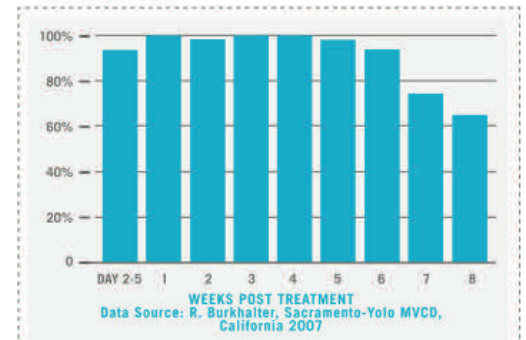
Sac de 18,4 kg

Pour des traitements localisés, vous pouvez utiliser un équipement tel que GRANOMAX :



Durée d'action : jusqu'à 8 semaines :

PERCENT CONTROL OF CULEX SPP.
IN CATCH BASINS



Les intervalles pour le retraitement doivent être basés sur le dernier stade larvaire et sur les populations de nymphes excédant les seuils de traitement dans des habitats spécifiques. Une réapparition du premier au troisième stade larvaire n'indique généralement pas un besoin de retraiter.

Des périodes plus longues de suppression de la population de moustiques peuvent se produire lorsque des nombres suffisants de parasites aquatiques invertébrés non-cibles et de prédateurs sont présents puisque ceux-ci ne sont pas affectés par le produit et contribuent à la réduction de la population de moustiques.

AVERTISSEMENT :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Emballage : Réemploi interdit.

Déposer les sacs usagés avec les ordures.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.com.